

Baulmes - Vuitebœuf
Rances - Champvent
Essert-s.-Champvent
Valeyres-s.-Rances
Villars-s.-Champvent
Vugelles-La Mothe
Sergey - L'Abergement
Method - Suscévaz
Lignerolle - Les Clées - Orges

BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Paraît chaque mercredi

Rédaction et publicité:

Greffe municipal, 1446 Baulmes

Tél. 024 459 15 66

Fax 024 459 19 64

Courriel: info@baulmes.ch

Du lundi au jeudi: 09h00 - 11h00

Mercredi après-midi: 14h00 - 18h00

Abonnements: Fr. 20.- par an

Publicité: A la case (Fr. 15.-)

Les demandes d'abonnements sont reçues par les Greffes municipaux des communes de Baulmes, Vuitebœuf, Rances, Champvent, Essert-sous-Champvent, Valeyres-sous-Rances, Villars-sous-Champvent, Vugelles-La Mothe, Sergey, L'Abergement, Method, Suscévaz, Lignerolle, Les Clées, Orges.

CÉLÉBRATIONS

Dimanche 28 octobre 2018

Montcherand	10 h00	Culte. Vente paroissiale. A. Gelin.
Vuitebœuf	10 h00	Culte. T. Rakotoarison.
Grandson	10 h00	Culte. Cène. S. Jaccaud Blanc.
Villars-Burquin	10 h00	Culte. Cène. J.-N. Fell.
Montagny-près-Yverdon, grande salle	10 h30	Culte avant le grand loto. Apéritif, puis repas simple avant le loto. A.-C. Rapin, E. Mayor.

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE - EGLISE CATHOLIQUE DE BAULMES
1^{er} et 3^e dimanche du mois: messe à 9 h 30 à Baulmes

Les fontaines des Communes de Champvent et Vuitebœuf seront fermées d'ici au 26.10.18 afin de préserver nos ressources.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Le Comité de Direction de l'AIVB



RANCES

Prochains tirs

Samedi 27 octobre 2018 de 9h00 à 18h00
Tir Rataplan - Stand de Rances

Il est formellement interdit de circuler dans la zone dangereuse, au minimum une demi-heure avant le début des tirs et une demi-heure après la fin des tirs.

La Municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident dû à l'inobservation de cet avis.

La Municipalité

LÉGISLATURE 2016 - 2021

Répartition des dicastères
au 1^{er} octobre 2018

Pierre Guignard: Syndic

(Remplaçante: V. Cottens)

Gestion et administration générale - Archives - Informatique - Police des constructions - Aménagement du territoire - Conduites de projets - Police

Valérie Cottens: Municipale - Vice-Syndic
(Remplaçant: Anne-Sylvie Seiler)

Ecoles - Affaires sociales - Commission de salubrité - Déchetterie - Paroisse

Anne-Sylvie Seiler: Municipale

(Remplaçante: V. Cottens)

Finances - Alpagnes - Protection civile - Pompiers

Claude Rossier: Municipal

(Remplaçant: J.-L. Stäubli)

Forêts - Terrains communaux - Cimetière et parcs - Bâtiments - Employé communal

Jean-Luc Stäubli: Municipal

(Remplaçant: C. Rossier)

Routes et chemins - Eau potable «SIAERV» - Travaux EU/EC - AIVM - Eclairage public

La Municipalité tient à remercier chaleureusement Monsieur Rémy Cand, Syndic sortant, pour son engagement tout au long de ces années et elle lui souhaite plein succès pour la suite de sa carrière et ses meilleurs vœux pour ses projets futurs.

La Municipalité souhaite la cordiale bienvenue à Monsieur Pierre Guignard, Municipal entrant et Syndic.

La Municipalité



BAULMES

www.baulmes.ch



Association Intercommunale
du Vallon de la Baumine

**Avis aux habitants des Communes de
Baulmes, Champvent et Vuitebœuf**

Restriction d'eau

En raison du manque d'eau dans nos sources, nous avons fermé toutes les fontaines de la Commune de Baulmes au 08.10.18. Nous demandons à la population de limiter la consommation d'eau potable aux personnes et aux animaux et d'éviter toutes autres utilisations telles que: remplissage piscine, arrosage gazon, lavage véhicules, etc... sur la Commune de Baulmes.

Les fontaines des Communes de Champvent et Vuitebœuf seront fermées d'ici au 26.10.18 afin de préserver nos ressources.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Le Comité de Direction de l'AIVB

Conseil communal - Convocation

Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,
Vous êtes convoqués en séance du Conseil pour le:
mardi 30 octobre 2018 à 20h00
à l'Hôtel de Ville de Baulmes

avec l'ordre du jour suivant:

1. Appel d'entrée.
2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2018.
3. Communications de la Municipalité.
4. Liste des prochains préavis.
5. Rapport de la Commission de Gestion relatif à la tournée de montagne et vote.
6. Rapport de la Commission des Finances chargée d'étudier le préavis N° 15/2018 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2019 et vote.
7. Divers et propositions individuelles.
8. Appel de sortie.

Le bureau du Conseil



VUITEBŒUF

www.vuitebœuf.ch



Association Intercommunale
du Vallon de la Baumine

**Avis aux habitants des Communes de
Baulmes, Champvent et Vuitebœuf**

Restriction d'eau

En raison du manque d'eau dans nos sources, nous demandons à la population de limiter la consommation d'eau potable aux personnes et aux animaux et d'éviter toutes autres utilisations telles que: remplissage piscine, arrosage gazon, lavage véhicules, etc... sur la Commune de Vuitebœuf.



CHAMPVENT
www.champvent.ch



Association Intercommunale
du Vallon de la Baumine

**Avis aux habitants des Communes de
Baulmes, Champvent et Vuitebœuf**

Restriction d'eau

En raison du manque d'eau dans nos sources, nous demandons à la population de limiter la consommation d'eau potable aux personnes et aux animaux et d'éviter toutes autres utilisations telles que: remplissage piscine, arrosage gazon, lavage véhicules, etc... sur la Commune de Champvent.

Les fontaines des Communes de Champvent et Vuitebœuf seront fermées d'ici au 26.10.18 afin de préserver nos ressources.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Le Comité de Direction de l'AIVB



**VALEYRES
SOUS
RANCES**

Séance d'information Zone réservée

Nous vous rappelons qu'afin de renseigner la population, une séance d'information publique, en présence d'une délégation de la Municipalité ainsi que l'urbaniste en charge du dossier, se tiendra le:

**mercredi 31 octobre 2018 à 19h30
à la grande salle - Salle des sociétés, 1^{er} étage**

La Municipalité

Présence du poste mobile de la Gendarmerie dans la Commune de Valeyres-sous-Rances

Jedi 1^{er} novembre 2018 le matin

Lutter contre le sentiment d'insécurité par la présence visible de ce véhicule ainsi que de son équipage aux endroits clés de la Commune.

Offrir aux citoyens sur tout le territoire cantonal les services d'un poste de gendarmerie.

La présence régulière du poste mobile avec les patrouilles à pied ou à vélo sur le territoire communal renforce la sécurité publique.

Urgence: 117

**Poste gendarmerie Chavornay: 024 557 79 21
Poste mobile: 079 220 24 72 - 079 808 50 18**

CERUTTI MAÇONNERIE

1422 Grandson

Rénovations - Aménagements
Façades - Travaux intérieurs

CONSEIL ET DEVIS GRATUITS

Travail soigné - Prix concurrentiels

078 623 44 26

BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Rédaction et régie des annonces:
Greffe municipal de Baulmes
Tél. 024 459 15 66
Fax 024 459 19 64
E-mail: info@baulmes.ch

Repas de soutien / Jérôme Chapuis

Samedi 17 novembre

**Menu
surprise**

Apéro offert dès 19h00



Au programme

Ouverture des portes dès 19h00 pour l'apéro
Show de Vélo Trial
Shows multisports
Bar ouvert à tous après le repas

Réservations

Les réservations s'effectuent jusqu'au **7 novembre**
Veuillez vous adresser à Jérôme au **079 325 02 11**
ou par mail à l'adresse info@jeromechapolis.com

Les prix

Adultes: 80.-
Enfants: 2.- par année d'âge (jusqu'à 12 ans)

Lieu

Grande salle de Champvent
au cœur du village, derrière le café-restaurant

Dimanche 28 octobre 2018

GRAND LOTO

à Montagny-près-Yverdon

Grande salle dès 14h00 (portes à 13h00)

**Plus de Fr. 6000.- de lots en bons (prix du carton: Fr. 10.-)
et 4 séries royales à Fr. 300.-
(carton royales: Fr. 5.- ou 4 pour Fr. 15.-)**

Stand pâtisseries

Se recommande: Paroisse de Montagny-Champvent

Suite des avis officiels en page 3

 **ORGES** 
VUGELLES-LA MOTHE

**Déchetterie intercommunale
Orges - Vugelles-La Mothe**

Nous vous rappelons que depuis le:
lundi 29 octobre 2018
la déchetterie passera à l'horaire d'hiver

Elle sera ouverte comme suit:
le lundi soir de 17h00 à 18h00 et
le samedi matin de 10h00 à 12h00

Merci d'en prendre note.

Les Municipalités

 **MATHOD**

AVIS À LA POPULATION

Relevé des compteurs d'eau potable

Nous vous informons que la prochaine tournée pour le relevé des compteurs d'eau potable aura lieu le:
samedi 10 novembre 2018
entre 9h00 et 12h00
ainsi qu'entre 13h30 et 15h00

Vous pouvez également envoyer une photo de votre compteur d'eau potable (à cette date) par SMS à Monsieur Philippe Veuve, Municipal, au 079 773 77 90 ou par e-mail (p.veuve@mathod.ch) en mentionnant votre nom, prénom et adresse.

La Municipalité

 **LES CLÉES**

Mise de bois

La Municipalité des Clées organise sa traditionnelle mise de bois sur pied qui aura lieu le:

samedi 17 novembre prochain à 13h30
à la salle communale des Clées
(1^{er} étage, accès par le côté du bâtiment)

Une visite des mises est fixée au samedi précédent, soit le:

3 novembre 2018

Rendez-vous à 9h00 devant l'église des Clées

La liste détaillée des lots est envoyée par poste aux miseurs habituels.

Elle est également à disposition des autres personnes intéressées au greffe municipal (tél. 024 441 55 22 ou admin@lesclees.ch).

La Municipalité

SOLCREATIONS

OGES - YVERDON-LES-BAINS - BAULMES

Les sols... notre passion

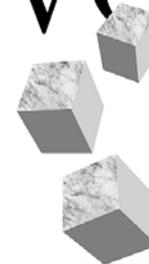
Parquets bois véritable
Stratifié - Ponçage
Moquettes - Sols vinyl - PVC - Lino
Stores - Literie

Vente à l'emporter ou pose par nos soins

Depuis 30 ans à votre service **www.solcreations.ch**
021 887 74 30
024 426 07 26

monuments funéraires - évier massifs
plans de cuisines - fontaines et bassins
restaurations de bâtiments - dallages
cheminées - divers projets communaux

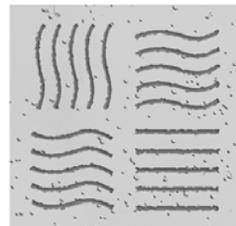
VOS



VOS pierres naturelles Sàrl
Z.I. En Rionzi 1
1358 Valeyres-sous-Rances
Tél. 024 425 33 85
Tél. 079 606 29 04
www.vos-pierres.ch

CORPS ACCORD

Retrouver l'équilibre



Audrey Roncière

Masseuse, animatrice
en atelier créatif
et infirmière sage-femme

Sur rendez-vous au
079 394 87 00

- Détente
- Bien-être
- Harmonisation
- Regain d'énergie

Philippe Roncière

Masseur, coach,
thérapeute Polarity
et travailleur social

Sur rendez-vous au
079 653 53 52

- Problèmes de dos
- Douleurs musculaires
- Envie de se réorienter
- Besoin de faire le point

Institut Corps Accord • Auberge du Cerf • Rue du Collège 2 • 1357 Lignerolle

Electroval SA

DÉPANNAGES

Vos problèmes d'électricité sont notre priorité !

- ✦ Des monteurs spécialisés avec véhicules équipés pour dépannages rapides, petites installations électriques, retouches OIBT
- ✦ Un technicien électroménager, vente et réparation de toutes marques
- ✦ Contrôle d'installations électriques OIBT fait par nos conseillers en sécurité

MAGASIN
Rue Centrale 14
1350 Orbe
Tél. 024 442 22 70

www.electroval.ch

ADMINISTRATION
Z.I. En Rionzi 3
1358 Valeyres-sous-Rances
info@electroval.ch

ÉLECTRICITÉ - TÉLÉCOM - INDUSTRIE - ÉCLAIRAGE PUBLIC - APPAREILS MÉNAGERS

Un appel, un rendez-vous !
024 442 84 50

SANI-BOIS

André Overney

Traitement de charpente

Cirons - capricornes - vers du bois

Nettoyage de poutres - nids de guêpes

Champignons du bois - mэрule

1400 Yverdon - 024 445 23 20 - 079 418 65 20



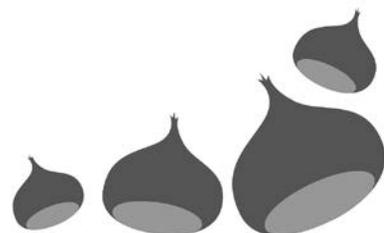
ford.ch

Garage Mattei Baulmes SARue du Stand 1 - 1446 Baulmes - 024 459 12 15
info@garagemattei.ch - www.garagemattei.ch**Paroisse de Baulmes-Rances**

Villages de Baulmes - Peney - Rances - Valeyre/Rances - Vuitebœuf

Fête et vente paroissiale**Grande salle de BAULMES****Dimanche 4 octobre 2018****10h30** Culte à la grande salle de Baulmes avec la choré d'hommes «L'Echo du Joran» et l'accueil des nouveaux catéchumènes.**11 h30** Apéritif animé par le choré d'hommes**12h00** Dîner en commun: Papet vaudois Adultes: Fr. 18.-

Spaghetti bolognaise pour les enfants: Fr. 1.-/année d'âge jusqu'à 12 ans

14 h00 Animation des catéchumènes avec le groupe **IMPACT Sainte-Croix****Tombola - Pâtisseries - Pêche miraculeuse - Jeux pour les enfants...****TOMBOLA:** Dès maintenant et **jusqu'au vendredi 2 novembre 2018 à midi**, vous pouvez déposer vos lots dans les lieux suivants pour achalander les différents stands:**Vuitebœuf:** Chez Nicole, épicerie - **Baulmes:** A la Coopé, à la boucherie Perusset, Chez Sauge, à la laiterie-fromagerie, chez Jean-Michel Ravussin - **Rances:** Au Petit Mag, épicerie - **Valeyres-sous-Rances:** Chez Ursula Weidmann, chez Antoinette Coeytaux.**LOTS:** Vous pouvez aussi les déposer **le samedi 3 novembre 2018 au matin jusqu'à 10h00** à la grande salle de Baulmes.**PÂTISSERIES:** Vous pouvez déposer ce que vous avez préparé **le dimanche matin dès 9h00** à la grande salle de Baulmes.**Contact:** J.-M. Ravussin, tél. 024 459 14 18 (tombola) / Isabelle Deriaz, tél. 079 702 59 04 (pâtisseries) / Philippe Metzener, tél. 024 441 27 53 / Tojo Rakotoarison, tél. 021 331 56 57**ORGES****Brisolée**Ce samedi **27 octobre 2018** dès 17 h 30**Châtaignes à gogo et apéritif offerts**

Assiettes campagnardes «riches» pour Fr.18.-

Tresses, tartes, pains "maison", jus de pommes, raisinée 2017 (38 cl)

Boissons à prix sympa'

Cadre festif avec musique «années 80»

Une ambiance pour tous les âges

Ouvert à tous – Réservation au 024 445 15 91 (W. Burri)

Amicale Sapeurs-Pompiers Orges (ASPO)



VOTATION FÉDÉRALE DU 25 novembre 2018

1. Initiative populaire du 23 mars 2016 «Pour la dignité des animaux de rente agricoles (Initiative pour les vaches à cornes)»
2. Initiative populaire du 12 août 2016 «Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination)»
3. Modification du 16 mars 2018 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) (Base légale pour la surveillance des assurés)

ARRÊTÉ DE CONVOCATION 22 août 2018

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

Vu:

- la décision du Conseil fédéral du 4 juillet 2018
- la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques et son ordonnance du 24 mai 1978
- la loi fédérale du 19 décembre 1975 sur les droits politiques des Suisses de l'étranger et son ordonnance du 16 octobre 1991
- la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et son règlement d'application du 25 mars 2002 (RLEDP)
- le préavis du Département des institutions et de la sécurité

arrête

CONVOCATION

Article premier. – Les électrices et les électeurs en matière fédérale (art. 8 RLEDP) et cantonale (art. 5, al. 1 LEDP) sont convoqués le **dimanche 25 novembre 2018** pour se prononcer sur les objets cités en titre.

OUVERTURE DU SCRUTIN

Art. 2. – Les bureaux de vote sont ouverts le jour du scrutin pendant une heure au minimum; ils sont obligatoirement clos à 12 heures au plus tard.

Le vote peut également s'exercer par correspondance, dès réception du matériel, selon les articles 17b à 17d LEDP. Les modalités locales de vote, fixées par la municipalité, sont affichées au pilier public.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Art. 3. – Tout citoyen suisse, homme ou femme, âgé de 18 ans révolus, inscrit au rôle des électeurs et pourvu du matériel officiel, a le droit de participer aux scrutins.

Le droit s'exerce exclusivement dans la commune où l'électeur est inscrit (domicile politique).

Les conditions et modalités de participation des Suisses de l'étranger, inscrits comme tels au registre central de la Commune de Lausanne, sont réservées.

Les personnes faisant l'objet d'une curatelle de portée générale pour cause de trouble psychique ou de déficience mentale (art. 390 et 398 CC) sont privées du droit de vote. Elles peuvent être réintégrées, en prouvant qu'elles sont capables de discernement, par demande adressée à la municipalité au moins 10 jours avant le scrutin.

RÔLE DES ÉLECTEURS

Transfert au canton –
Commande du matériel de réserve

Art. 4. – Les communes doivent transmettre au Canton par voie informatique la liste des électeurs inscrits (suisse et étrangers) pour le **jeudi 11 octobre 2018 à 17 heures (dernier délai)**. Tout retard ou problème doit être signalé dès que possible au Service des communes et du logement (Section des droits politiques).

Sont d'ores et déjà inclus dans ce fichier les citoyens qui deviendront majeurs d'ici au 25 novembre 2018 et, dans les communes où un scrutin communal a simultanément lieu, les citoyens étrangers qui remplissent les conditions légales.

Le matériel de réserve (y c. pour les scrutins communaux éventuels) doit être commandé, via l'application Votelec, dans le délai fixé à l'alinéa 1 ci-dessus.

Mise à jour

Art. 5. – Pour la gestion des mutations jusqu'à la clôture du rôle, les greffes municipaux se conforment aux dispositions de la LEDP et de son règlement d'application ainsi qu'aux instructions du Canton.

Consultation – Clôture

Art. 6. – Le rôle des électeurs peut être consulté pendant les heures d'ouverture du greffe municipal; le droit de réclamation s'exerce auprès de la municipalité **au plus tard le lundi 19 novembre 2018**, conformément à l'article 7 LEDP.

Le rôle des électeurs est clos le **vendredi 23 novembre 2018 à 12 heures**.

MATÉRIEL OFFICIEL

Art. 7. – Le canton adresse l'ensemble du matériel officiel aux électeurs. Ces documents doivent leur parvenir **entre le 29 octobre et le 2 novembre 2018**.

L'électeur qui n'a pas reçu tout ou partie du matériel, ou qui l'a égaré, peut en réclamer au greffe municipal **jusqu'au vendredi 23 novembre 2018 à 12 heures au plus tard**.

MANIÈRE DE VOTER

Au bureau de vote ou par correspondance

Art. 8. – L'électeur choisit librement de se rendre au bureau de vote ou de voter par correspondance (par voie postale ou en déposant son vote à la commune).

Rappel concernant le vote par correspondance

- Il faut que l'enveloppe de vote jaune fermée (avec les bulletins à l'intérieur) d'une part et la carte de vote (avec l'adresse du greffe apparaissant dans la fenêtre) d'autre part soient renfermées dans l'enveloppe de transmission.
- La carte de vote ne doit en aucun cas être glissée dans l'enveloppe de vote jaune.
- En cas de besoin, l'enveloppe de transmission officielle peut être remplacée par une enveloppe privée, portant l'adresse du greffe.

Vote au bureau de vote

Art. 9. – Les électeurs qui choisissent de voter au bureau de vote doivent se munir du matériel reçu: carte de vote à usage unique (obligatoire), enveloppe de vote et bulletins de vote, à l'exception de l'enveloppe de transmission.

Vote des malades

Art. 10. – Les citoyens âgés, malades ou infirmes votent par correspondance. Au besoin, ils peuvent demander, **au plus tard le vendredi 23 novembre 2018**, à voter à domicile ou en établissement pour autant que celui-ci se trouve dans leur commune politique.

Militaires – Protection civile

Art. 11. – Les militaires en service et les personnes accomplissant du service dans l'organisation de la protection civile peuvent voter par correspondance.

DÉPOUILLEMENT

Art. 12. – La priorité doit être donnée au dépouillement de la votation fédérale.

SAISIE DES RÉSULTATS

Art. 13. – Les résultats de la votation fédérale (à l'exclusion des résultats des scrutins communaux) sont obligatoirement saisis dans l'application Votelec.

En cas d'impossibilité, ils sont communiqués au Bureau électoral cantonal par téléphone (021 316 41 55 ou 021 316 44 46).

PROCÈS-VERBAUX

Art. 14. – Un exemplaire de chaque procès-verbal, signé du président et du secrétaire du bureau:

- est affiché immédiatement au pilier public;
- est transmis par les soins du président au préfet selon les instructions de ce dernier;
- est conservé dans les archives de la commune.

MATÉRIEL DE VOTE

Art. 15. – Le matériel officiel qui a servi aux votations (bulletins, feuilles de contrôle et de dépouillement, enveloppes et cartes de vote, matériel non pris en compte, etc.) est soigneusement conservé au greffe.

Ce matériel pourra être détruit, sur autorisation du Canton, lorsque le résultat final aura été définitivement constaté par le Conseil fédéral.

PUBLICATION

Art. 16. – Le Conseil d'Etat fait publier les résultats des votations dans la Feuille des avis officiels.

RECOURS

Art. 17. – Les réclamations contre la violation des dispositions sur le droit de vote et les irrégularités affectant la préparation et l'exécution des votations doivent être adressées sous pli recommandé à la Chancellerie d'Etat:

- dans les trois jours qui suivent la découverte du motif de recours;
- mais au plus tard le troisième jour après la publication des résultats dans la Feuille des avis officiels.

DISPOSITIONS FINALES

Art. 18. – Pour le surplus, les opérations de vote se déroulent conformément à la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques et à son règlement d'application du 25 mars 2002.

Art. 19. – Le présent arrêté sera imprimé et publié dans la Feuille des avis officiels; il sera envoyé aux préfets et, par eux, aux municipalités. Celles-ci le feront afficher au pilier public **au plus tard le lundi 8 octobre 2018** et, en temps utile, à l'entrée de chaque local de vote.

Le Département des institutions et de la sécurité est chargé de son exécution.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 22 août 2018.

La présidente:

N. Gorrite

Le chancelier:

V. Grandjean